



Attention aux traversées de gibier



Sangliers (36%), chevreuils (17%), cerfs (8%)... sont chaque année à l'origine de très nombreux accidents de la route, dont le nombre, causé par une collision avec un animal sauvage, n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

Le phénomène est particulièrement observé en automne avec l'ouverture de la chasse qui provoque des mouvements importants des populations animales.

Les collisions entre véhicules et gibier provoquent chaque année des dégâts matériels importants, mais aussi des dommages corporels graves et parfois mortels. En 2015, 144 collisions avec un animal sauvage ont été recensées en France. 11 personnes ont été tuées dans ces accidents, 180 ont été blessées, dont 122 ont dû être hospitalisées.

Les accidents se produisent généralement sur les routes et autoroutes aux abords de forêts, de champs de culture ou même de ville. Les collisions les plus importantes interviennent en début de soirée ou en pleine journée s'agissant des chevreuils.

Pour plus de sécurité

- **Être très attentifs aux panneaux qui indiquent la traversée d'animaux sauvages**, panneaux de signalisation de **danger**, positionnés sur les sections de route connues pour être des zones de passage habituel d'animaux sauvages. Les animaux empruntent en effet toujours le même itinéraire, depuis des centaines d'années. Certaines collectivités ont ainsi créé des ponts boisés, qui permettent aux animaux de passer au-dessus des routes. Un **passage à faune** est un aménagement destiné à permettre le passage des animaux à travers un obstacle artificiel comme une route, une voie ferrée ou un barrage.



- **Adaptez votre vitesse** dès que vous apercevez le panneau de signalisation de danger « animaux sauvages ».
- **Surveillez les bas-côtés et ralentissez même en l'absence de signalisation**, lors de la traversée de massifs forestiers ou en périodes de chasse, pour mieux maîtriser un freinage d'urgence.
- **Gardez à l'esprit qu'un animal peut en cacher un autre** : les cervidés et les sangliers se déplacent le plus souvent en bande.
- **Prenez garde aux brusques manœuvres d'évitement**, elles peuvent s'avérer encore plus dangereuses et se terminer en sortie de route, chute en contrebas, collision contre un arbre ou un véhicule venant en sens inverse. **Redoublez de vigilance** si vous conduisez un deux-roues motorisé ou si vous croisez un autre véhicule tous feux allumés, en raison des risques d'éblouissement.

Que faire en cas d'accident ?

- **Enclenchez les feux de détresse, endossez un gilet de sécurité et placez un triangle de pré signalisation** à 30 mètres du véhicule pour baliser l'endroit de l'accident, sauf si cette action constitue une mise en danger de votre vie.
- **Prévenez les autorités compétentes, gendarmerie ou police, en fonction du lieu de l'accident**, que l'animal soit blessé ou tué. (Composer le **17** ou le **112**).
- **Réunissez les preuves** de la collision (photos, témoignages...).
- **Contactez votre assureur.**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**